

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

À chaque association, son **projet** À chaque projet, son **accompagnement**

FRANCEACTIVE

Les entrepreneurs engagés

AUVERGNE





Vous faites partie d'une **structure employeuse d'utilité sociale** ? Vous avez besoin d'être **accompagné** pour le développement de votre activité ?

L'objectif du DLA, vous conseiller & vous accompagner

- > Création, développement et pérennisation de l'emploi
- > Développement des relations partenariales et institutionnelles
- > Création et développement de votre activité

Qui peut être bénéficiaire du DLA ?

Les **associations**, les **coopératives**, les **structures d'insertion** par l'activité économique qui ont identifié des besoins nécessitant un **appui professionnel** externe pour consolider leur projet ou pérenniser leurs emplois.

Le DLA, un dispositif impulsé par l'État

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts avec le soutien du Fonds Social Européen et le Mouvement associatif, le DLA est soutenu et financé au niveau territorial par des collectivités locales. Il est géré au niveau national par l'Avise.

France Active Auvergne porte les DLA de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme.



→ Les 4 phases de l'accompagnement **DLA** :

Votre chargé de mission DLA vous accompagne tout au long du processus.

Rencontre avec les dirigeants de la structure et échange sur le contexte et la situation interne. Identification du besoin. Analyse de la pertinence d'une intervention DLA.

3. accompagnement

Mise en œuvre et suivi du plan d'accompagnement incluant les prestations de conseil financées par le DLA.

Recherche et suivi des prestataires mobilisés dans ce cadre. Possibilité d'accompagnements collectifs coconstruits. 2. diagnostic

Réalisation avec la structure d'un diagnostic de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui.

Élaboration d'un plan d'accompagnement :

- > Prestations de conseil individuelles ou collectives,
- > Appui technique,
- > Mécénat de compétences ou actions initiées par la structure elle-même.

4. suivi

Bilan de l'accompagnement avec la structure.

Mesure d'impact et évaluation de l'accompagnement sur le développement des activités et des emplois de la structure. Si besoin, un nouvel accompagnement peut être lancé.

Le DLA n'attribue pas de subventions, il accompagne dans une démarche d'appropriation d'outils et de méthodes visant à professionnaliser les structures. Il propose une prise en charge totale ou partielle du coût financier de l'accompagnement et met en place un suivi de votre structure dans la durée.

→ Depuis 2003, le **DLA** c'est :



54 000 structures accompagnées



710 000 emplois consolidés



Présent dans 103 départements



97% des structures accompagnées sont des associations

Un dispositif plébiscité

Plateforme mobilité du Puy-de Dôme

« Le regard extérieur porté par l'accompagnement effectué dans le cadre du DLA est indispensable comme aide à la décision. Le DLA nous permet d'élargir notre réflexion, d'envisager différentes pistes de développement et de structuration de notre groupement. »

Les partenaires :







































FRANCE ACTIVE AUVERGNE

Bâtiment de la CCI 17 cours Jean Jaurès 03000 MOULINS

> 04 70 48 20 19 - contact03@franceactive-auvergne.org

www.franceactive.org

